

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023** à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-09-13/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –

Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Jean LACOMBE – Benoît MARCHAL – Lucienne THABUIS.

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Sandrine BUISSON) ;

Béatrice MONTANT (procuration à Bénédicte ESPINASSE).

Excusés : Estelle MORAND – Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quinze

Objet : MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Lors de sa séance du 13 octobre 2021, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de La Roche-sur-Foron a approuvé le règlement de fonctionnement et la charte de fonctionnement des activités collectives du Relais Petite Enfance (RPE) dont le CCAS est gestionnaire.

Lors de la séance du 31 mai 2023, le Conseil d'Administration du CCAS a acté la mutualisation du RPE avec les communes d'Amancy, Arenthon et Eteaux,

Compte tenu de l'élargissement du périmètre d'action du Relais qui reste sous la gestion du CCAS de La Roche-sur-Foron, et afin d'accueillir dans de bonnes conditions les assistants maternels et les parents des communes partenaires, l'équipe de professionnels va être renforcée, les horaires de permanences d'accueil du public modifiés, ainsi que les temps d'accueil collectifs dédoublés.

Ces modifications de fonctionnement doivent être insérées dans les documents d'information existants.

Une proposition de règlement de fonctionnement modifié dans ce sens est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance telle que proposée ;
- **DECIDE** de l'application de ce règlement de fonctionnement à compter d'octobre 2023.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 13 septembre 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **26 SEP. 2023**
Publié le **26 SEP. 2023**
Notifié le **26 SEP. 2023**
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

